



Credit photographique : MELCCFP

Les faits saillants

Rapport d'enquête et d'audience publique

Rapport n° 377

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac

Août 2024



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat du BAPE

Le 13 février 2024, en vertu de la *Loi sur les parcs*, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il réalise une audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Le mandat de la commission d'enquête et d'audience publique, qui était d'une durée maximale de quatre mois et demi, s'est tenu du 1^{er} avril au 16 août 2024.

Le projet

En signifiant son intention de créer ce parc national, le gouvernement du Québec souhaite donner suite à sa volonté exprimée depuis plus de 40 ans d'octroyer un statut de protection aux dunes de Tadoussac. Le ministère responsable des Parcs souhaite ainsi conserver et protéger le territoire visé, situé à 3 km de la municipalité de Tadoussac, en plus d'en assurer l'accessibilité au public à des fins d'éducation et de récréation. Il justifie ainsi l'octroi du statut de parc national à ce secteur pour trois principales raisons : (1) les deux terrasses marines, s'apparentant à des dunes par endroits, donnent naissance à un paysage exceptionnel qui fait partie du patrimoine identitaire de la région et offrent de superbes vues sur et depuis le fleuve Saint-Laurent; (2) des vestiges à protéger se trouvent sur le site, tels que la Maison des Dunes, les fours à chaux ainsi que des objets témoignant de la présence autochtone et de celles des premiers Européens; (3) il s'agit d'un site ornithologique de renommée internationale en raison, d'une part, de sa position au sein d'un corridor migratoire majeur pour les oiseaux boréaux et, d'autre part, du fait que plusieurs espèces à statut précaire ou en voie de le devenir ont été répertoriées au fil des années.

Le ministère responsable des Parcs et son équipe prévoient plusieurs éléments dans son concept d'aménagement qui écoulent des échanges avec les citoyens et citoyennes de Tadoussac, ainsi que des rencontres avec la Première Nation des Innus Essipit. Le concept d'aménagement inclut notamment une voie de raccordement entre les deux accès au parc; la transformation de la Maison des Dunes en centre de découverte et de services; l'aménagement d'un camping d'au plus 95 emplacements, avec un bloc sanitaire; le doublement de la surface de stationnement; l'installation d'une promenade et d'un escalier menant à la plage; des interventions possibles pour préserver le paysage dunaire; ainsi que l'élaboration d'un plan éducatif de concert avec des partenaires, notamment l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac et la Première Nation des Innus Essipit.

Trois projets connexes devraient ou pourraient accompagner la réalisation du parc : l'acquisition par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du chemin du Moulin-à-Baude entre la route 138 et le parc afin d'en faire une route collectrice; la mise en service d'une navette électrique qui effectuerait des allers-retours entre Tadoussac et le parc national; la construction et la gestion municipales d'une coopérative d'hébergement pour accueillir, entre autres, le personnel saisonnier du parc national.

Concernant les droits d'accès, toute personne devrait les acquitter pour accéder au parc national, sauf pour quelques exceptions, notamment les personnes qui ne font que le traverser pour se rendre à leur domicile sur le chemin du Moulin-à-Baude, les personnes de 17 ans et moins, ainsi que l'accompagnateur ou l'accompagnatrice d'une personne handicapée. De plus, en accord avec les

conditions présentes dans l'acte de donation de terrains par John G. Molson au gouvernement du Québec en 1984, les personnes résidentes de Tadoussac, y compris les propriétaires estivaux, recevraient un droit d'accès annuel au parc national des Dunes-de-Tadoussac.

La phase d'aménagement et de construction des installations s'étalerait sur trois ans, pour un budget d'investissement de 49,35 M\$, et permettrait la création de 171 emplois directs. La phase d'exploitation est prévue de mai à septembre, à partir de 2029. La Société des établissements de plein air du Québec créerait alors 28 emplois saisonniers.

Les activités d'information et de consultation

Les deux parties de l'audience publique se sont tenues en mode hybride à partir de Tadoussac, dans un climat serein et respectueux. Lors de la première partie, la commission d'enquête a tenu trois séances, les 9 et 10 avril 2024, afin que le ministère responsable des Parcs, les personnes-ressources de divers ministères et organismes ainsi que la Municipalité de Tadoussac répondent aux interrogations du public et de la commission. La seconde partie a permis l'expression des opinions du public sur le projet, au cours de trois séances qui se sont déroulées les 14 et 15 mai 2024. À cette occasion, la commission a reçu 116 mémoires, dont 19 ont été présentés en séance publique, auxquels se sont ajoutés 6 opinions verbales et 72 commentaires et images commentées.

Les opinions et préoccupations du public

Tout au long de ses travaux, la commission a constaté l'importance des dunes dans le quotidien et pour la qualité de vie des Haute-Nord-Côtières et Haute-Nord-Côtières. En effet, les participantes et participants ont exprimé un attachement unanime au secteur et la volonté d'en conserver le caractère public pour les futures générations. Toutefois, elles et ils ont évoqué plusieurs points de vue divergents sur le projet ainsi que sur la façon de contribuer à la conservation et à l'accessibilité de ce paysage identitaire et patrimonial.

Concernant la justification d'un parc national pour protéger le secteur des dunes, certaines personnes y voient des avantages pour l'économie ainsi qu'une façon d'assurer le contrôle et la surveillance des lieux. D'autres revendiquent l'importance de trouver un meilleur équilibre, pour les présentes et futures générations, entre la protection du secteur et le respect, d'une part, de la qualité de vie des résidents et résidentes et, d'autre part, des cultures et traditions locales telles que la cueillette de myes et de végétaux, l'accès au territoire avec un chien et la libre circulation à cheval, à moto et en véhicule hors route. Elles estiment qu'il serait opportun de revoir la limite du parc proposée en laissant une partie du territoire sans statut particulier ou sous le contrôle de la Municipalité de Tadoussac. Plusieurs se demandent également si le statut de parc national est le plus approprié pour le secteur des dunes.

Le droit d'accès au parc national projeté fut également l'un des sujets au cœur des interventions des participantes et participants. Des gens se réjouissent que la donation Molson garantisse la gratuité d'accès aux résidents permanents et saisonniers de Tadoussac. D'autres expriment un malaise face à l'iniquité qu'engendrerait cette situation pour les personnes qui habitent les municipalités des Bergeronnes, des Escoumins, d'Essipit, de Sacré-Cœur, alors qu'elles forment avec Tadoussac un

ensemble (secteur B.E.E.S.T.) qui se complète dans ses offres de biens et services, et où les personnes se côtoient dans une dynamique intermunicipale, notamment sur le territoire des dunes. Plusieurs personnes prennent parti pour une gratuité des parcs nationaux dans la perspective qu'ils deviennent des lieux accessibles pour tous et toutes, indépendamment de leur situation financière, permettant l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé.

La commission d'enquête a reçu plusieurs opinions et commentaires au sujet du concept d'aménagement. Quelques personnes voient positivement la proposition du ministère responsable des Parcs, qui inclut la restauration de la Maison des Dunes, la construction d'un amphithéâtre ou encore le développement et l'entretien de sentiers. D'autres jugent, entre autres, que les aménagements proposés sont trop ambitieux pour la capacité d'accueil du site désigné et la protection du milieu naturel et humain. Elles contestent le nombre important d'emplacements de camping prévus ou encore la zone *vanlife* en elle-même. Elles estiment également que l'occupation maximale associée à l'offre d'hébergement dans le parc national entraînerait des enjeux importants comme les risques d'incendie liés aux feux de camp et les possibles conflits avec les activités de l'Observatoire ou les habitués des lieux.

Des participantes et participants ont abordé la question des voies d'accès proposées au parc national et de la mobilité. Dans l'ensemble, elles et ils accueillent favorablement la proposition de voies cyclables et d'une navette électrique entre le parc projeté et Tadoussac afin de réduire la congestion dans le village. Toutefois, des personnes estiment que la réfection du tronçon du Moulin-à-Baude, reliant la route 138 et le futur parc, ainsi que l'augmentation du trafic qui en résulterait, accroîtraient le risque pour la faune, les excès de vitesse ainsi que les risques d'accidents. D'autres doutent de l'efficacité des mesures prévues pour réduire le trafic dans le noyau villageois, déjà très dense en période estivale. Ils estiment que les touristes accéderaient tout de même au parc national via la rue des Pionniers, chemin plus court pour rejoindre le parc, comparativement au nouvel accès à partir de la route 138.

Des intervenants et intervenantes ont discuté des incidences sociales et économiques du projet sur la communauté locale. Pour certaines personnes, l'avenir des dunes est une source de préoccupations et d'inquiétudes alors qu'elles perçoivent ou craignent des conflits, des tensions et des divisions au sein de la communauté. D'autres mentionnent que le ministère responsable des Parcs devrait mener des études sur les répercussions sociales et culturelles de l'implantation du parc national puisqu'il sera situé près de la communauté tadoussacienne. Plusieurs rapportent que les dunes sont l'un des rares lieux de liberté que la communauté s'est approprié au fil des années, qui leur permet de se ressourcer et de fuir la forte présence touristique durant l'été. D'autres soulignent que l'ajout de travailleurs saisonniers liés aux activités du parc augmenterait la pression sur la situation du logement à Tadoussac, que ce soit au chapitre du prix ou de l'accessibilité. À ce propos, l'idée embryonnaire de construire une coopérative d'hébergement, notamment pour loger le personnel du parc, est bien accueillie.

Les principaux constats et avis de la commission

D'entrée de jeu, la commission d'enquête constate que la réflexion concernant la création d'un parc national dans le secteur des dunes de Tadoussac est en cours depuis plus de 40 ans, et que de nombreuses consultations ont eu lieu sur le sujet de la part de la Municipalité de Tadoussac, par le Comité consultatif sur l'avenir des dunes et par le ministère responsable des Parcs. La commission note

également que plusieurs parties prenantes, y compris la population tadoussacienne à de nombreuses reprises, ont pris part aux différentes discussions sur le type de protection à assurer au secteur des dunes et sur le concept d'aménagement du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Au regard de son analyse sur le projet, de l'information qu'elle possède et des opinions et préoccupations exprimées par la population, la commission d'enquête est d'avis que le statut de parc national est l'option la plus appropriée de l'éventail des possibilités qu'elle a examinées, en raison de la tenure publique des terrains et de la garantie de pérennité qu'il procure. Ce statut permet également des investissements, des suivis, une gestion adaptative, un contrôle et une surveillance de ce territoire fort dynamique en raison de sa géomorphologie, des changements climatiques et d'un fort et soutenu achalandage touristique qui contribuent à sa transformation et à sa dégradation. De plus, la Municipalité et la MRC de La Haute-Côte-Nord, plaidant leur manque de ressources financières et d'expertise, donnent leur appui au projet de parc national.

Toutefois, si le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs souhaite aller de l'avant avec son intention, le Ministère doit revoir son projet pour rechercher une plus grande acceptation des Tadoussaciens et Tadoussaciennes. En outre s'impose un réexamen du concept d'aménagement, dont la nécessité, la taille et la localisation du camping et de la zone vanlife, ainsi que du chemin de raccordement entre les deux accès au parc. De plus, il devrait, d'une part, autoriser les promeneurs de chiens en laisse sur tous les sentiers pédestres en mettant en place un programme de sensibilisation, de surveillance et de suivi, quitte à apporter des modifications au fil des ans, et, d'autre part, autoriser les cueilleurs de myes à descendre à la caye à Edgar en véhicule hors route sur un sentier désigné et pour une période de l'année définie. Il doit également prévoir l'hébergement pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses du parc national, par exemple en prenant les mesures requises pour que la Municipalité puisse réaliser le projet coopératif d'hébergement embryonnaire. Enfin, si la Municipalité le souhaite, il doit l'autoriser à offrir à ses concitoyennes et concitoyens des activités hivernales sur le territoire.

Le privilège de gratuité du droit d'accès octroyé aux résidents et résidentes de Tadoussac crée un malaise, un sentiment d'injustice et d'iniquité, dans un contexte d'interdépendance scolaire, économique, sociale et de santé des municipalités de la MRC. Pour la commission, le Ministère doit trouver, avant l'annonce de la création du parc national, la meilleure façon d'assurer l'octroi d'un droit d'accès gratuit et annuel aux résidents et résidentes de 18 ans et plus des municipalités des Bergeronnes, des Escoumins, d'Essipit et de Sacré-Cœur qui en feraient la demande.

Par ailleurs, avant l'exploitation du parc, une collaboration étroite est nécessaire entre le ministère responsable des Parcs, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que la Municipalité de Tadoussac pour s'assurer de la réfection du chemin du Moulin-à-Baude sur toute sa longueur, tout en y prévoyant les mesures requises pour inciter les gens à utiliser le transport actif et la mobilité durable. De plus, le ministère responsable des Parcs devrait créer dès maintenant, et pour toute la durée de l'exploitation du futur parc, un comité de bon voisinage ou l'équivalent, pour en faire un canal privilégié d'information, de consultation et d'échange, en plus de prévoir la présence de délégués tadoussaciens non élus à la table d'harmonisation.

Afin de combler une lacune dans ses études préparatoires, la commission estime que le Ministère doit amorcer une étude d'impact social de son projet afin d'en évaluer les incidences, autant positives que

négatives, pour la communauté locale et de définir les meilleures façons de les bonifier ou encore de les éviter, de les atténuer ou de les gérer. Menée avec la participation des principales et des principaux intéressés, une telle étude offrirait l'occasion de poursuivre un dialogue respectueux sur la réalité locale et favoriserait la construction d'une meilleure acceptation sociale du projet.

Pour conclure, la commission d'enquête se réjouit que ce territoire remarquable fasse l'objet d'autant d'attention pour en assurer la protection et la pérennité. Elle espère que de l'expression constructive des intérêts des uns et des autres émergera un projet amélioré de parc national des Dunes-de-Tadoussac, qui inclura une révision du concept d'aménagement, une offre d'activités élargie et plus permissive ainsi qu'une structure de droits d'accès plus accueillante pour les municipalités adjacentes à Tadoussac.